

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 décembre 2023 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur Hadi Hakim, directeur général

2023-12-698 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-12-699 NOMINATION - CHARGÉE DE PROJET URBANISME.

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage à l'interne et à l'externe du 26 octobre au 19 novembre 2023 pour le poste de chargé.e de projet à la direction de l'urbanisme, permis et inspection, tel que l'exige la convention collective SCFP, section locale 3153;

CONSIDÉRANT qu'une candidature a été reçue de l'interne et que neuf candidatures ont été reçues de l'externe;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été constitué;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Stéphanie Laberge au poste de chargée de projet à la direction de l'urbanisme, permis et inspection;
- QUE la nomination soit effective en date du 4 décembre 2023;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153, sous la classe 6, échelon 1.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-12-700 NOMINATION - AGENT SOCIOCOMMUNAUTAIRE.

CONSIDÉRANT la vacance du poste d'agent.e sociocommunautaire en date du 5 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne et à l'externe du 30 octobre au 20 novembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'une candidature a été reçue de l'externe

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été constitué;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Stephan Laperrière, à titre d'agent sociocommunautaire à la direction du service de police de la Ville de Mercier;
- QUE son statut soit celui d'agent sociocommunautaire, tel que prévu à l'article 2.11 de la convention collective en vigueur;
- QUE la date d'entrée en fonction de monsieur Laperrière soit le 8 janvier 2024;
- QUE ses conditions de travail soient celles de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Mercier.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-12-701 RÉORGANISATION - DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS.

CONSIDÉRANT les changements au sein de la direction générale;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE la division des technologies de l'information relève désormais de la direction des communications et des relations avec les citoyens;
- QUE ce Conseil renomme la direction - communications, relations avec les citoyens et technologies de l'information;
- QUE le tout entre en vigueur à la date de la résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2023-12-702 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT CONCERNANT LES AVIS PUBLICS.

- Je, Stéphanie Felx, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement concernant les avis publics sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphanie Felx, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2023-12-703 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS.

- Je, Tony Bolduc, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement sur le traitement des élus sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Tony Bolduc, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 05.

La période de questions a eu lieu à 20

2023-12-704 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 06.

ADOPTÉE à l'unanimité